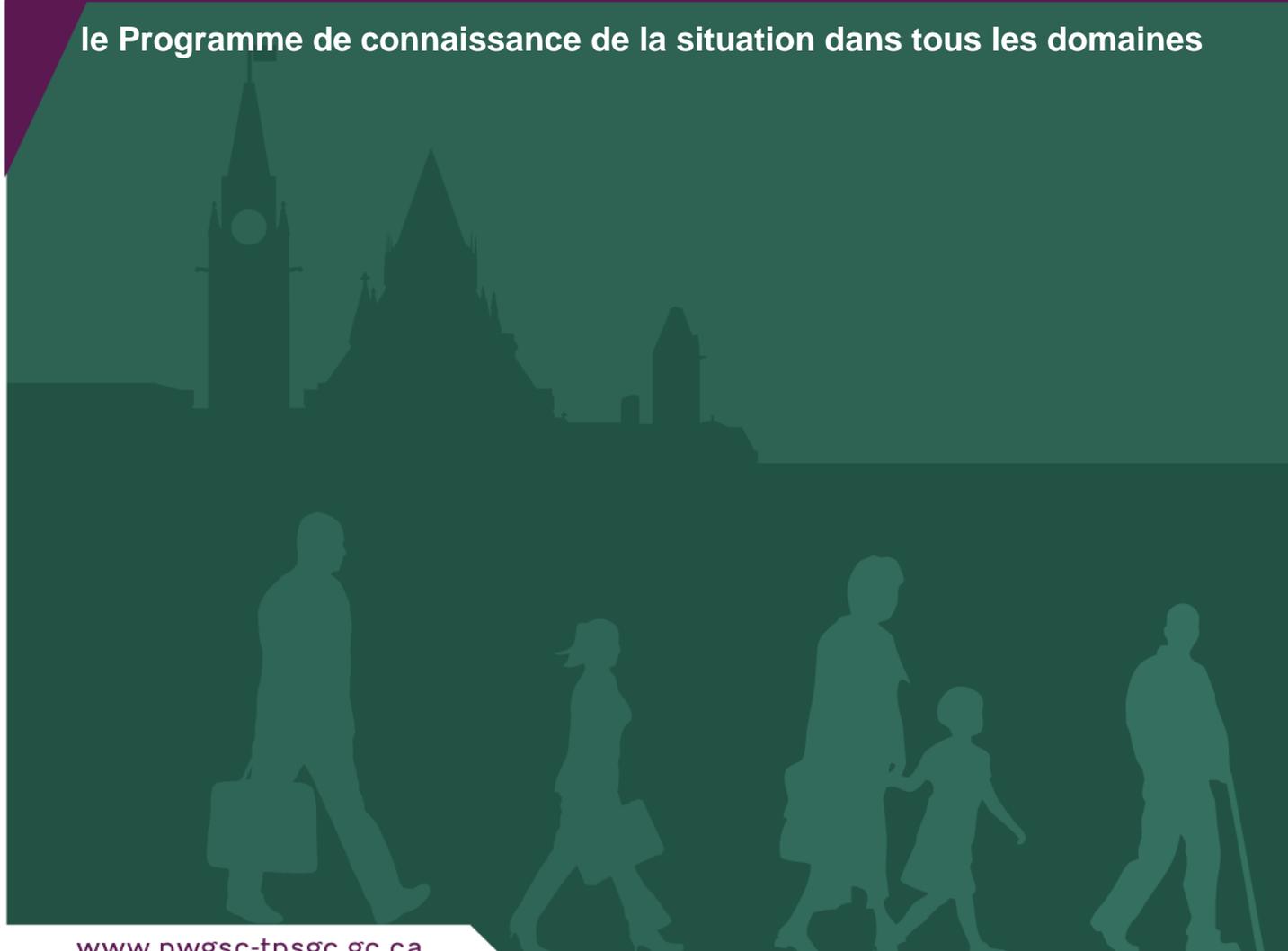




**Résumé des commentaires et des résultats  
du  
processus de mobilisation des intervenants  
pour  
Demande de Renseignements  
W7714-16ADSA/B**

**le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines**



## Table des matières

1. Introduction
  2. Besoin
  3. Processus de mobilisation des intervenants
  4. Aperçu général de la rétroaction obtenue dans le cadre du processus de mobilisation des intervenants
  5. Modification importante de l'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines à venir
  6. Résumé de la rétroaction et des résultats
  7. Conclusion
- Annexe A – Questions et réponses
- Annexe B – Liste des organisations participantes

## 1. Introduction

Le présent document fait état de la rétroaction obtenue dans le cadre du processus de mobilisation des intervenants et des résultats de ce processus, lequel comprenait une journée des intervenants et des rencontres individuelles, et portait sur la demande de renseignements relative au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.

Dans le cadre du processus de mobilisation des intervenants, on a sollicité une rétroaction concernant l'appel de propositions à venir, qui constitue une invitation ouverte au gouvernement, à l'industrie et au milieu universitaire pour qu'ils soumettent des propositions de projets qui offrent des solutions novatrices permettant de traiter les défis en matière de sciences et de technologies ciblés.

## 2. Besoin

Pour le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) cherche à obtenir des propositions pour cerner, évaluer et valider des technologies à l'appui de la connaissance de la situation dans les domaines aérien, maritime de surface et maritime sous-marin, particulièrement dans le Nord, et ce, en mettant l'accent sur les éléments ci-dessous :

1. surveillance stratégique du trafic aérien et des alertes aérospatiales;
2. connaissance de la circulation maritime dans les approches canadiennes et les régions côtières de l'Arctique;
3. connaissance des activités sous-marines à l'approche du Nord ou dans le Nord du Canada;
4. analyse des données produites par les divers capteurs, intégration de l'information et mise en commun de la connaissance dans tous les domaines pour permettre la détection de menaces modernes échappant aux systèmes en place.

L'objectif pour les trois domaines cités (aérien, maritime de surface et maritime sous-marin) est de fournir des évaluations et des conseils sur le rendement et la viabilité des concepts, des technologies et des méthodes en place et à venir susceptibles de contribuer à l'atteinte d'une connaissance accrue dans les domaines susmentionnés. Les concepts et les solutions technologiques que l'on considérera pour l'Arctique doivent pouvoir fonctionner dans une région éloignée où les sources d'alimentation sont restreintes, où l'accès et les possibilités de réapprovisionnement sont limités, où les conditions météorologiques sont difficiles, où les communications sont limitées et où l'équipement est susceptible d'être capturé.

## 3. Processus de mobilisation des intervenants

<b>Période de mobilisation des intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publication de la DR : 22 juin 2016</li><li>• Réponses à la DR demandées : 22 juillet 2016</li></ul>
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quarante-six organisations ont participé au processus de mobilisation (voir la liste des organisations participantes à l'Annexe B).</li><li>• Trente-six organisations ont fourni une réponse écrite à la demande de renseignements.</li><li>• Vingt-quatre organisations ont participé à des rencontres individuelles.</li></ul>

#### **4. Aperçu général de la rétroaction obtenue dans le cadre du processus de mobilisation des intervenants**

Le processus consultatif a donné l'occasion aux intervenants participants de contribuer au processus d'approvisionnement en formulant des commentaires, des questions et des recommandations pour améliorer l'ébauche d'AP et a permis de rechercher des précisions sur des enjeux techniques.

Dans l'ensemble, la plupart des intervenants ont indiqué que l'appel de propositions provisoire était clair et non restrictif, et que les commentaires reçus étaient uniformes. Certaines précisions ont été demandées et certaines suggestions d'améliorations ont été formulées.

Ce document présente de façon détaillée la rétroaction obtenue au cours du processus de mobilisation et ses résultats dans l'ébauche d'AP. À l'article 6 (ci-après), le Canada a offert des réponses thématiques à la rétroaction reçue des intervenants, dans la mesure du possible. Les questions reçues pour lesquelles il n'y avait pas de réponse thématique sont présentées à l'annexe A, Questions et réponses

#### **5. Modification importante de l'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines à venir**

Depuis la mobilisation de l'industrie, le Canada a écouté et a examiné la rétroaction obtenue, et a déterminé qu'un changement était nécessaire. Cette détermination découle en partie de certains des commentaires reçus, notamment les suivants :

- Simplifier le processus.
- Donner l'occasion à l'industrie de présenter des idées au Canada pour qu'il détermine si elles s'inscrivent dans la portée des défis en matière de sciences et de technologies liés au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines avant la présentation d'une proposition complète.
- Envisager de réduire ou de réviser les critères d'évaluation obligatoires et cotés.

Par conséquent, le Canada publiera un appel de propositions conjoint qui concernera le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines et le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité en vue de réduire le nombre d'appels de propositions publiés pour divers programmes. Le Canada harmonisera les modalités et les critères d'évaluation pour assurer une uniformité lorsque cela sera possible. Cela pourrait entraîner la modification de certains des résultats énumérés dans le présent document. Le Canada donnera aussi l'occasion aux fournisseurs de lui présenter leurs idées pour qu'il détermine si elles s'inscrivent dans la portée des défis en matière de sciences et de technologies avant la présentation d'une proposition complète. Ainsi, les fournisseurs pourront réduire les coûts, le temps et les efforts consacrés à la préparation d'une proposition.

De plus, le Canada publiera un avis concernant la demande de renseignements relative à l'appel de propositions conjoint sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca) entre la fin septembre et le début octobre.

#### **6. Résumé de la rétroaction et des résultats**

On trouvera ci-après les questions qui ont été posées dans la DR, et les réponses qui en ont résulté de la part des intervenants ont été fournies par écrit et durant les rencontres individuelles. Les questions d'ordre administratif ne sont pas incluses.

<b>SECTION 1 : RÉSUMÉ DES EXIGENCES ADMINISTRATIVES</b>	
<b>SECTION 2 : EXIGENCES</b>	
<b>2.1</b>	<b><i>Veillez fournir un énoncé de votre intérêt et de votre capacité à fournir des services de recherche et de développement conformément au besoin. Veillez indiquer s'il y a d'autres défis et lacunes liés à la connaissance de la situation dans l'Arctique qui selon vous devraient être envisagés par le RDDC.</i></b>
<b>Résultat</b>	De façon générale, les intervenants ont indiqué qu'ils étaient en mesure de satisfaire aux exigences. Certains intervenants ont demandé de la rétroaction sur les éléments indiqués ci-après.
<b>2.2</b>	<b><i>Est-ce qu'il y a des aspects de l'ébauche de l'AP qui ne sont pas clairs?</i></b>
<b>Répondants</b>	<p>Les intervenants ont demandé des précisions concernant divers aspects de l'appel de propositions provisoire, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Défis en matière de sciences et de technologies : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les intervenants ont demandé que le Canada précise son intention à l'égard des divers types de projets et établisse potentiellement l'ordre de priorité de ceux-ci.</li> <li>b. L'appel de propositions provisoire fait état de cinq types de projets dont le niveau de maturité technologique se situe entre 1 et 9, mais les intervenants estimaient que la formulation des défis en matière de sciences et de technologies semblait axée sur des études et des concepts. Les intervenants ont demandé que la formulation soit clarifiée si RDDC a l'intention d'accepter d'autres types de projets, comme des projets pilotes ou des démonstrations technologiques.</li> </ol> </li> <li>2. Les intervenants ont demandé que l'objectif et l'intention du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines soient précisés.</li> <li>3. Les intervenants ont demandé des précisions concernant le financement total disponible et la durée du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.</li> <li>4. Les intervenants ont demandé des précisions concernant la façon dont les types de projets peuvent être liés. Par exemple, si les travaux commencent comme une validation de principe, peuvent-ils passer à une démonstration technologique?</li> <li>5. Les intervenants ont demandé des précisions concernant le nombre de propositions qui peuvent être présentées.</li> <li>6. Les intervenants ont demandé des précisions concernant le nombre de défis en matière de sciences et de technologies susceptibles d'être traités dans une proposition, la manière dont on peut traiter les défis secondaires et la façon dont on doit considérer les propositions qui traitent de plusieurs défis.</li> <li>7. Les intervenants ont demandé des précisions concernant la proposition financière, notamment en ce qui concerne la manière dont elle sera évaluée, la façon de présenter une proposition qui porte sur plusieurs types de projets et l'application des coûts indirects.</li> </ol>

	<p>8. Les intervenants ont demandé des précisions concernant l'existence ou non d'une limite de cumul pour le financement dans le cadre de l'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.</p>
<p><b>Résultat</b></p>	<p>1. Défis en matière de sciences et de technologies :</p> <p>a. Les défis en matière de sciences et de technologies sont conçus pour être généraux et de portée assez vaste pour solliciter des solutions novatrices permettant de combler les lacunes dans les connaissances et les capacités. Les soumissionnaires doivent comprendre les défis en matière de sciences et de technologies (c.-à-d. les lacunes qui ne sont pas comblées grâce aux méthodes ou aux pratiques actuelles) et appliquer des approches de sciences et de technologies pour parvenir à une solution susceptible d'être présentée dans leur proposition. Les soumissionnaires sont invités à présenter leurs idées, leurs concepts et leurs solutions aux défis en matière de sciences et de technologies ciblés. Lorsqu'un exemple de liste est fourni avec la présentation d'un défi en matière de sciences et de technologies, les propositions peuvent répondre à un paramètre de la liste. En outre, il n'est pas nécessaire qu'une proposition ou une solution traite des quatre domaines de recherche en matière de sciences et de technologies qui figurent à l'Annexe B de l'appel de propositions provisoire. Les défis en matière de sciences et de technologies ne sont pas classés par ordre de priorité.</p> <p>Les questions et les réponses concernant des défis en matière de sciences et de technologies précis sont présentées à l'Annexe A, Questions et réponses.</p> <p>b. RDDC cherche à obtenir des propositions portant sur les cinq types de projets déterminés dont le niveau de maturité technologique se situe entre 1 et 9. Les défis en matière de sciences et de technologies ont été élaborés de manière ouverte, et il n'existe aucun type de projet ni niveau de maturité technologique privilégié. RDDC désire recevoir des propositions de projet type dans toutes les catégories.</p> <p>2. L'objectif du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines est d'informer le Canada des solutions et des capacités novatrices permettant de traiter les défis en matière de sciences et de technologies dans l'Arctique. Les résultats des travaux peuvent être communiqués au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et pourraient aider à orienter le Canada dans le cadre de projets d'immobilisations futurs. À l'heure actuelle, aucun projet d'immobilisations n'est prévu. Le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines se terminera le 31 mars 2020. RDDC espère qu'à la fin du programme, il aura ciblé des capacités futures de surveillance et éliminé les risques liés à tout processus d'acquisition futur visant à remplacer le Système d'alerte du Nord.</p> <p>3. Le budget total du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines s'élève à 133 M\$. Une partie de ce financement est dépensée à l'interne ou affectée à d'autres initiatives d'approvisionnement. Jusqu'à 82 M\$ (dollars canadiens, taxes applicables comprises) ont été affectés aux défis en matière de sciences et de technologies liés au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines dans l'appel de propositions conjoint à venir. Le montant total de l'appel de propositions conjoint sera d'au plus 99 M\$, ce qui couvre les défis en matière de sciences et de technologies liés au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines et au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité. Rien ne garantit que le montant en entier sera dépensé.</p>

	<p>Le Canada aimerait commencer à attribuer des contrats dans le cadre de l'appel de propositions conjoint proposé relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines à compter d'avril 2017 afin de laisser environ 36 mois aux entrepreneurs pour exécuter les travaux.</p> <p>4. Les soumissionnaires peuvent présenter une proposition qui porte sur plusieurs types de projets. Dans ces circonstances, une disposition relative au fait d'aller de l'avant ou non sera incluse dans le contrat, à la discrétion du Canada, pour passer à la prochaine phase du projet.</p> <p>Il est entendu que les contrats subséquents et les projets peuvent être à différents stades de maturité à la fin de la période de travaux de 36 mois. Si RDDC est intéressé à poursuivre un projet au-delà du processus d'appel de propositions, un autre processus d'approvisionnement sera lancé. Les politiques et les procédures normalisées relatives à l'approvisionnement du Canada seront appliquées.</p> <p>5. Il n'existe aucune limite quant au nombre maximal de propositions qu'un soumissionnaire peut présenter ou auxquelles il peut participer (à titre de sous-traitant). Si un soumissionnaire a plusieurs solutions, technologies ou concepts indépendants, qu'ils soient complémentaires ou non, il peut recevoir un contrat par solution, technologie ou concept.</p> <p>Toutes les propositions seront évaluées de façon indépendante en fonction du principal défi en matière de sciences et de technologies ciblé. Toutefois, si plusieurs propositions sont acceptées dans le bassin de propositions présélectionnées et que le Canada considère qu'elles se chevauchent, celui-ci peut demander aux soumissionnaires qui ont présenté les propositions qui se chevauchent de les combiner OU décider de ne financer qu'une seule de ces propositions.</p> <p>6. Une proposition doit correspondre à un défi en matière de sciences et de technologies. Il incombe à l'entrepreneur d'indiquer et de décrire la correspondance avec ce défi. D'autres défis en matière de sciences et de technologies peuvent être traités dans la proposition; cependant, les critères d'évaluation technique obligatoires et cotés seront fondés sur le principal défi en matière de sciences et de technologies. Le Comité de sélection des propositions examine la répartition des investissements entre les défis en matière de sciences et de technologies, y compris l'optimisation des ressources. Par conséquent, une proposition qui traite de plusieurs défis en matière de sciences et de technologies peut se voir accorder une priorité plus élevée par RDDC qu'une proposition qui ne traite que d'un seul défi.</p> <p>7. L'intention du Canada est de maintenir le format de la feuille de présentation de la proposition financière et de limiter les détails au moment de la présentation d'une proposition aux renseignements qui y sont actuellement demandés.</p> <p>Les soumissionnaires doivent savoir qu'ils devront fournir une ventilation des prix accompagnée d'une justification complète pour chaque élément durant les négociations contractuelles.</p> <p>Si la proposition d'un soumissionnaire porte sur plusieurs types de projets, le soumissionnaire doit fournir des renseignements supplémentaires et répondre à des questions distinctes pour chaque type de projet couvert par la proposition. Le contrat contiendra une disposition relative au fait d'aller de l'avant ou non entre les types de projets, alors il est important de séparer les coûts en fournissant une feuille de présentation de la proposition financière distincte pour chaque type de projet.</p> <p>8. L'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines n'est pas un programme de paiements de transfert; par</p>
--	--

	conséquent, aucune limite de cumul ne s'applique. L'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines est assujéti aux exigences de la <i>Politique sur les marchés</i> du Conseil du Trésor.
<b>2.3</b>	<b><i>Est-ce que l'énoncé des travaux et les critères d'évaluation de l'appel de propositions provisoire actuel sont trop restrictifs?</i></b>
<b>Répondants</b>	<p>Deux thèmes récurrents ont été relevés dans les commentaires sur le caractère restrictif de l'appel de propositions.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Financement : Les intervenants ont formulé des commentaires sur le financement maximal disponible pour un contrat et ont exprimé des préoccupations selon lesquelles une limite de 3 M\$ est trop restrictive, particulièrement pour les projets qui comprennent des projets pilotes ou des démonstrations technologiques.</li> <li>2. Critères de coinvestissement : Les intervenants ont remis en question l'utilité des critères de coinvestissement et ont indiqué qu'ils étaient indûment restrictifs, surtout pour les petites et moyennes entreprises et les universités. Certains intervenants étaient d'avis que ces critères étaient injustes, car certaines des recherches proposées peuvent ne s'appliquer qu'aux utilisations de la défense canadienne, ce qui signifie qu'il serait impossible pour l'entrepreneur de récupérer son investissement.</li> </ol>
<b>Résultat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Financement : La limite de 3 M\$ de la proposition était incluse dans l'appel de propositions provisoire, car en raison de politiques internes du gouvernement, l'approbation de contrats d'une valeur de plus de 3 M\$ peut prendre beaucoup plus de temps, réduisant ainsi la période de travaux de 36 mois. Le Canada examine des options qui permettraient d'augmenter la limite de 3 M\$.</li> <li>2. Le coinvestissement est considéré comme un indicateur de la volonté d'un soumissionnaire de partager les risques liés à l'élaboration de solutions ainsi que de la viabilité future des solutions efficaces. Les critères de coinvestissement ont été répartis en deux catégories, soit les contributions en nature et les contributions en espèces, pour permettre aux soumissionnaires de tirer parti de leurs ressources et de leurs capacités existantes. La note pour le coinvestissement a été conçue de telle sorte que, même si les soumissionnaires n'ont aucun coinvestissement, ils pourraient tout de même avoir une proposition conforme. Cela étant dit, le Canada examine l'exigence de contribution en coinvestissement et la façon dont elle sera prise en compte dans l'évaluation.</li> </ol>
<b>2.4</b>	<b><i>Veillez indiquer votre préférence entre un processus de soumission de propositions en deux étapes, où les fournisseurs soumettent d'abord une proposition résumée, puis une proposition complète (conformément au document d'appel de propositions); ou un processus de soumissions de propositions en une étape dans le cadre duquel les fournisseurs soumettent uniquement une proposition complète.</i></b>
<b>Répondants</b>	La majorité des intervenants ont indiqué leur préférence pour un processus de présentation des propositions en deux étapes. La principale raison est que les intervenants consacrent beaucoup plus de temps et d'efforts à la préparation d'une proposition complète qu'à la préparation d'une proposition sommaire. Les intervenants veulent aussi obtenir de la rétroaction de RDDC pour savoir si leurs idées sont réalisables et intéressantes avant de consacrer du temps et des efforts à la préparation

	<p>d'une proposition complète. Certains intervenants ont affirmé qu'ils avaient plusieurs idées s'appliquant au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines, mais qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de temps, de fonds ou de main-d'œuvre pour présenter des propositions complètes pour toutes leurs idées. S'ils recevaient de la rétroaction et des suggestions d'améliorations de la part de RDDC, les soumissionnaires pourraient produire des propositions d'une plus grande qualité.</p> <p>Selon certains intervenants, la préparation d'une proposition sommaire prend de deux à trois semaines, tandis que la préparation d'une proposition complète prend de quatre à six semaines.</p>
<b>Résultat</b>	<p>Le Canada envisage d'offrir des rencontres individuelles durant le processus de DR pour l'appel de propositions conjoint mixte où les idées des soumissionnaires peuvent être présentées et discutées. Il ne fournira de la rétroaction que pour indiquer aux soumissionnaires si les idées qu'ils ont présentées correspondent ou non aux défis en matière de sciences et de technologies liés au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. Ce processus remplacerait le processus de présentation des propositions en deux étapes proposé et serait suivi d'un processus de présentation et d'évaluation des propositions complet en une étape.</p>

<b>3.1</b>	<b><i>Le Canada énonce-t-il clairement la façon dont il entend évaluer les propositions?</i></b>
<b>Répondants</b>	<p>En règle générale, de l'avis des intervenants, la façon dont le Canada évaluera les propositions était claire. Certains intervenants ont demandé de la rétroaction sur les éléments indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des précisions concernant la pondération et les notes des critères d'évaluation ont été demandées.</li> <li>2. Des renseignements sur les évaluateurs ont été demandés.</li> <li>3. Des précisions concernant la manière dont les propositions de l'industrie et du milieu universitaire seront évaluées les unes par rapport aux autres ont été demandées.</li> <li>4. Des commentaires sur un conflit entre la notation de l'innovation, qui aurait un risque plus élevé, et la gestion des risques ont été reçus.</li> </ol>
<b>Résultat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La pondération et les notes de chaque critère d'évaluation seront précisées pour l'appel de propositions conjoint définitif.</li> <li>2. Les évaluateurs sont des experts en la matière dans le domaine correspondant au défi en matière de sciences et de technologies. Ils proviendront probablement de RDDC et d'autres entités du secteur public fédéral, provincial, territorial et municipal. Ils seront sélectionnés en fonction de leur expertise. Au besoin, ils pourront provenir de tiers, y compris des experts en sciences et en technologies des nations alliées, du milieu universitaire ou du secteur privé. Tous les évaluateurs doivent signer une entente de non-divulgaration et une attestation de déclaration de conflit d'intérêts dans laquelle tout conflit d'intérêts réel ou perçu doit être divulgué.</li> </ol>

	<p>3. Conformément à l'Accord sur le commerce intérieur et à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor, tous les fournisseurs doivent être traités de manière juste et équitable dans le cadre de tous les processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Par conséquent, aucune distinction ne sera faite entre l'industrie et le milieu universitaire dans le cadre de l'évaluation des propositions.</p> <p>Le Canada a l'intention de simplifier et de réduire les critères d'évaluation dans l'appel de propositions conjoint afin qu'ils soient plus pertinents pour chaque type de projet et qu'ils s'appliquent à tous les types de fournisseurs.</p> <p>4. L'attribution des points sera examinée.</p>
<p><b>3.2</b></p>	<p><b><i>La méthode de sélection semble-t-elle équitable et raisonnable?</i></b></p>
<p><b>Répondants</b></p>	<p>En règle générale, les intervenants étaient d'avis que la méthode de sélection était équitable et raisonnable; cependant, ils ont demandé des précisions concernant les éléments indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Répartition des investissements entre tous les défis en matière de sciences et de technologies : Les intervenants ont demandé des précisions concernant le nombre de contrats qui seront attribués en vertu de chaque défi en matière de sciences et de technologies.</li> <li>2. Comité de sélection des propositions et comité directeur : Les intervenants ont demandé des précisions concernant les facteurs pris en considération par le Comité de sélection des propositions et le comité directeur lors de la sélection de propositions dans le bassin de propositions présélectionnées en vue d'un financement.</li> </ol>
<p><b>Résultat</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Répartition des investissements entre tous les défis en matière de sciences et de technologies : Il n'existe aucune limite prédéfinie quant au nombre de contrats qui peuvent être attribués en vertu de chaque défi en matière de sciences et de technologies.</li> </ol> <p>Le Canada vise à faire en sorte que les investissements soient répartis entre tous les défis en matière de sciences et de technologies selon un ordre de priorité établi; cependant, le nombre de propositions sélectionnées entre les défis en matière de sciences et de technologies sera tributaire des propositions recevables reçues, des types de projets proposés, du financement demandé et des autres facteurs pris en considération par le Comité de sélection des propositions. Par exemple : 1) si aucune proposition recevable n'est présentée concernant un défi en matière de sciences et de technologies, aucune proposition ne sera sélectionnée pour ce défi; 2) si une seule proposition recevable est présentée pour un défi en matière de sciences et de technologies particulier, elle ne recevra pas par défaut un haut degré de priorité pour un financement.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Comité de sélection des propositions et comité directeur :</li> </ol> <p>La solution proposée au défi en matière de sciences et de technologies est le facteur le plus important et le principal élément déclencheur de la sélection de propositions</p>

	<p>en vue d'un financement; cependant, d'autres critères seront pris en considération et énoncés dans l'appel de propositions conjoint.</p> <p>Bien que la note d'évaluation cotée puisse être prise en considération, les propositions ne seront pas nécessairement sélectionnées de manière descendante en fonction de leur note. Comme les défis sont généraux et de vaste portée, les propositions seront différentes tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. L'objectif est de répartir le financement pour l'appel de propositions conjoint selon les critères qui y sont énoncés. Une note élevée ne garantit pas une sélection à partir du bassin.</p> <p>Dans les rares cas où le Canada reçoit des propositions identiques, le Comité de sélection des propositions peut différencier celles-ci en fonction des autres critères énoncés dans l'appel de propositions conjoint. En outre, le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les soumissionnaires qui ont présenté des propositions similaires et recommander qu'ils regroupent leurs ressources et leurs efforts.</p>
<p><b>3.3</b></p>	<p><b><i>Faites des suggestions qui, selon vous, permettraient d'améliorer la méthode et les critères d'évaluation et de sélection de la proposition.</i></b></p>
<p><b>Répondants</b></p>	<p>Les intervenants ont formulé les suggestions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certains intervenants ont demandé l'élimination de la limite du nombre de mots pour les réponses aux critères d'évaluation.</li> <li>2. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il pourrait être avantageux de tenir des discussions entre le Canada et les soumissionnaires sélectionnés aux fins de négociation des contrats. Le Canada peut mieux évaluer les travaux proposés et les soumissionnaires peuvent veiller à ce que le Canada reçoive la meilleure solution possible. Les propositions écrites peuvent comporter des lacunes qui peuvent être comblées dans le cadre de discussions.</li> <li>3. On a suggéré d'ajouter un critère coté pour un chercheur principal pour les études, car cette catégorie de personnel est aussi pertinente que celle de gestionnaire de projet.</li> <li>4. Certains intervenants ont suggéré d'attribuer des points pour un niveau plus élevé de contenu canadien.</li> <li>5. On a suggéré d'envisager d'attribuer des points pour le rendement historique des soumissionnaires dans le cadre de la prestation de produits et de services dans des environnements complexes sur le plan logistique, car cela représenterait un risque moins élevé pour les besoins opérationnels du Canada.</li> <li>6. Certains intervenants ont suggéré d'envisager d'évaluer les partenaires des soumissionnaires.</li> </ol>
<p><b>Résultat</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Canada s'attend à recevoir de nombreuses propositions en réponse à l'appel de propositions conjoint. Afin de réaliser l'évaluation dans le respect du calendrier proposé, dans le but d'attribuer des contrats à compter d'avril 2017, le Canada doit limiter la longueur des propositions. Les soumissionnaires devraient axer leur proposition sur les critères d'évaluation énoncés dans l'appel de propositions</li> </ol>

	<p>conjoint. Le Canada peut envisager d'augmenter la limite du nombre de mots pour certaines sections.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Des discussions entre le Canada et les soumissionnaires sélectionnés auront lieu au moment des négociations contractuelles.</li> <li>3. Le chercheur principal doit être inclus dans l'évaluation des principaux membres de l'équipe. De plus, il peut être désigné comme gestionnaire de projet s'il répond aux exigences relatives à l'expérience.</li> <li>4. Le contenu canadien peut être pris en considération lors de la sélection à partir du bassin de propositions présélectionnées. Le Canada examine les exigences relatives au contenu canadien qui seront incluses dans l'appel de propositions conjoint.</li> <li>5. L'expérience dans des environnements complexes sur le plan logistique est incluse dans l'évaluation de l'expérience et de l'expertise antérieures des membres de l'équipe.</li> <li>6. Il n'est pas nécessaire pour un soumissionnaire d'avoir des partenaires de projet pour traiter des défis en matière de sciences et de technologies liés au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. Si un soumissionnaire a des partenaires de projet (sous-traitants ou autres membres d'une coentreprise) et que ceux-ci font partie de l'équipe de projet, ils seront évalués conformément aux critères d'évaluation des membres de l'équipe de projet.</li> </ol>
--	--

<b>3.4</b>	<p><b><i>Veillez fournir des commentaires sur les critères d'évaluation obligatoires et cotés qui sont décrits dans l'ébauche de l'appel de propositions. Selon vous, est-ce qu'ils sont adéquats compte tenu des travaux décrits? Est-ce qu'il sera possible pour votre organisation de répondre à tous ces critères?</i></b></p>
<b>Répondants</b>	<p>En règle générale, les intervenants étaient d'avis que les critères d'évaluation obligatoires et cotés pouvaient être respectés; cependant, ils ont demandé des précisions concernant les divers éléments indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Caractère approprié des critères : Les intervenants ont insinué que certains critères ne sont peut-être pas appropriés pour tous les types de projets. Par exemple, certains intervenants se sont interrogés sur la façon dont le niveau de maturité technologique devrait être évalué pour les études.</li> <li>2. Contribution en coinvestissement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les intervenants étaient confus concernant le fait qu'il était obligatoire d'effectuer un coinvestissement.</li> <li>b. Certains intervenants ont suggéré d'attribuer des points pour des niveaux de coinvestissement plus faibles. Actuellement, un coinvestissement minimal de 25 % est requis pour obtenir des points. Il se peut que certains soumissionnaires soient seulement en mesure d'effectuer un coinvestissement de 10 %.</li> </ol> </li> </ol>
<b>Résultat</b>	

	<p>1. Caractère approprié des critères : Le Canada examinera et révisera les critères d'évaluation pour veiller à ce qu'ils soient appropriés pour chaque type de projet. Le niveau de maturité technologique n'est pas applicable aux études.</p> <p>2. Contribution en coinvestissement :</p> <p>a. Le Canada examine l'exigence de contribution en coinvestissement et la façon dont elle sera prise en compte dans l'évaluation. Ceci étant dit, le critère coté a été rédigé délibérément de manière à inciter les soumissionnaires à effectuer un coinvestissement. Le Canada s'attend à différentes fourchettes de contribution en coinvestissement.</p> <p>b. Le Canada a l'intention de rajuster la grille de notation en fonction de la rétroaction.</p>
<b>3.5</b>	<b><i>Accepteriez-vous que RDDC recommande de combiner votre proposition à celle d'un autre soumissionnaire à la suite de l'étape de proposition résumée afin de présenter une proposition plus complète?</i></b>
<b>Répondants</b>	Les intervenants étaient ouverts à l'idée que RDDC recommande la combinaison de leur proposition avec celle d'un autre soumissionnaire, à condition qu'aucun renseignement confidentiel ou exclusif ne soit communiqué et qu'il ne s'agisse pas d'une exigence obligatoire à l'étape de la proposition complète.
<b>Résultat</b>	<p>Seuls le nom et les coordonnées de l'autre soumissionnaire seraient fournis.</p> <p>Il appartient au soumissionnaire de décider s'il souhaite établir un partenariat avec un autre soumissionnaire.</p> <p>Si deux propositions ou plus portant sur des projets similaires sont présentées, RDDC pourrait ne pas offrir à chaque soumissionnaire d'établir un partenariat et décider plutôt de sélectionner un seul soumissionnaire pour la négociation d'un contrat.</p>

<b>4.1</b>	<b><i>Veillez décrire les réseaux scientifiques ou de recherche auxquels votre entreprise ou votre institution a accès pour recruter des ressources (c.-à-d. diplômés universitaires, centres d'excellence, chasseurs de têtes).</i></b>
	De façon générale, les intervenants ont indiqué qu'ils étaient en mesure de recruter des ressources. Le Canada peut fournir aux soumissionnaires des renseignements sur les processus de réseautage qui s'offrent à eux. Des renseignements sur les communautés de pratique se trouvent sur le site science.gc.ca, et de plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'autorité contractante.
<b>4.2</b>	<b><i>Est-ce que 50 % de contenu canadien est raisonnable pour ce besoin (habituellement, 80 % de contenu canadien est requis)?</i></b>

<b>Répondants</b>	Les réponses étaient très mitigées. Parmi les soumissionnaires qui ont répondu à cette question, environ 62 % préféraient 50 % de contenu canadien et 28 % préféraient 80 % de contenu canadien. Les autres ont fourni des réponses différentes, notamment aucune limite relative au contenu canadien.
<b>Résultat</b>	Voir le point 4.3 ci-dessous.
<b>4.3</b>	<b><i>Est-ce que le Canada devrait limiter exclusivement le contenu canadien à 50 % pour toutes les propositions? Ou est-ce que le contenu canadien devrait être limité conditionnellement (aussi à 50 %)?</i></b>
<b>Répondants</b>	Encore une fois, les réponses étaient mitigées. Parmi les soumissionnaires qui ont répondu à cette question, environ 50 % préféraient du contenu canadien conditionnellement limité et 50 % préféraient du contenu canadien exclusivement limité pour tous les défis en matière de sciences et de technologies.
<b>Résultat</b>	Le Canada examine les exigences relatives au contenu canadien qui seront incluses dans l'appel de propositions conjoint.
<b>4.4</b>	<b><i>Veillez indiquer toute autre question, préoccupation ou recommandation qui n'a pas été mentionnée.</i></b>
<b>Répondants</b>	Les intervenants ont formulé la rétroaction supplémentaire suivante aux fins d'examen : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En ce qui concerne la partie 4.9.3, Négociations contractuelles, de l'appel de propositions provisoire, un intervenant a remis en question la période de quatre mois pour attribuer un contrat, à compter de la date d'acceptation dans le bassin des propositions présélectionnées. Il n'était pas clair combien de temps dans la période de quatre mois serait accordé au processus se déroulant entre l'acceptation dans le bassin des propositions présélectionnées et le début des négociations contractuelles.</li> <li>2. Un intervenant a demandé de plus amples renseignements sur la phase de négociation des contrats, notamment les types de base de paiement et les dispositions relatives à la propriété intellectuelle qui s'appliqueraient aux contrats subséquents.</li> <li>3. Un intervenant a suggéré une période de validité des propositions de moins de 12 mois.</li> <li>4. Un intervenant a demandé s'il était possible de négocier les modalités des contrats.</li> </ol>
<b>Résultat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Canada a l'intention de clarifier la formulation dans l'appel de propositions conjoint pour établir clairement que la période de quatre mois commence à la date du premier contact avec l'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour entamer les négociations contractuelles.</li> <li>2. Le Canada préfère les contrats à prix ferme, mais il est également possible de passer des contrats à prix plafond. Si la proposition est sélectionnée, le soumissionnaire entamera des négociations contractuelles avec le Canada, au</li> </ol>

	<p>cours desquelles celui-ci demandera une justification des prix, y compris une ventilation détaillée des prix figurant dans la proposition financière.</p> <p>La position par défaut du Canada est que l'entrepreneur détiendra les droits de propriété intellectuelle et le Canada conservera une licence de propriété intellectuelle. Le Canada ne détiendra les droits de propriété intellectuelle que dans des circonstances exceptionnelles. Ces circonstances seront conformes à la <i>Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État</i> du Canada. Cette politique peut être consultée à l'adresse suivante : <a href="http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/00005.html">http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/00005.html</a>.</p> <p>Le Canada a l'intention d'intégrer les conditions générales pour la recherche et le développement (document 2040 du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat) dans tous les contrats subséquents; ces modalités couvrent les droits et les licences de propriété intellectuelle.</p> <p>3. Selon le nombre de propositions reçues, l'évaluation des propositions, l'établissement du bassin de propositions présélectionnées et la sélection des propositions par le Comité de sélection des propositions et le comité directeur peuvent prendre plusieurs mois. La définition de l'énoncé des travaux et les négociations contractuelles peuvent également prendre quelques mois. Par conséquent, les propositions doivent demeurer valides. Les soumissionnaires peuvent demander de retirer leur proposition à tout moment avant l'attribution des contrats.</p> <p>4. Étant donné que la nature exacte des travaux est inconnue jusqu'à ce qu'une proposition soit sélectionnée, le Canada ne peut pas prédire (à l'étape de l'appel de propositions conjoint) les clauses et les conditions exactes qui s'appliqueront aux contrats. Par conséquent, les soumissionnaires ne sont pas tenus d'accepter toutes les clauses et les conditions à l'étape de présentation des propositions. Ils sont plutôt tenus de confirmer qu'ils ont lu et compris toutes les clauses et les conditions. Il y a donc place à la négociation des clauses des contrats. Toutefois, si une entente n'est pas conclue entre le Canada et le soumissionnaire, la proposition peut être mise de côté et une autre proposition peut être sélectionnée à partir du bassin de propositions présélectionnées, conformément au résultat 4.4.1 ci-dessus.</p>
--	---

## 7. Conclusion

Le processus de mobilisation des intervenants a grandement contribué à informer le Canada des domaines de préoccupation possibles ainsi qu'à préciser et à améliorer les renseignements fournis pour un appel de propositions conjoint futur. Le processus d'approvisionnement sera amélioré par la mise en œuvre de certains changements dans l'appel de propositions conjoint définitif qui répondront aux principales préoccupations.

SPAC et RDDC souhaitent remercier tous les intervenants qui ont participé à la journée des intervenants ou à des rencontres individuelles ou qui ont fourni des réponses écrites à la demande de renseignements. Le dialogue et l'information découlant du processus sont d'une valeur inestimable pour aider le Canada à établir un appel de propositions conjoint futur.

## Annexe B

### Questions et réponses

#### **PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS**

***Q. Un soumissionnaire peut-il être l'entrepreneur principal dans une proposition et un sous-traitant dans une autre?***

R. Oui.

***Q. Si la filiale du soumissionnaire exécutait une partie des travaux, comment cela serait-il indiqué dans le contrat?***

R. La filiale serait un sous-traitant.

***Q. Quel est le calendrier d'approvisionnement proposé pour l'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?***

R. Nous prévoyons que l'appel de propositions conjoint sera publié à l'automne 2016 et que des contrats seront attribués à compter du printemps 2017.

***Q. Comment la continuité du projet sera-t-elle assurée après le contrat du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?***

R. Si RDDC est intéressé à poursuivre les travaux exécutés dans le cadre du contrat du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines, un autre processus d'approvisionnement sera lancé. Lorsque les propositions et les contrats subséquents portent sur plusieurs types de projets, la continuité pourrait être assurée au moyen de dispositions relatives au fait d'aller de l'avant ou non entre les types de projets.

***Q. Quels sont la feuille de route et le calendrier au-delà de mars 2020? Comment pouvons-nous veiller à ce que la recherche et le développement demeurent valides?***

R. Il n'y a aucune garantie de financement par le Canada au-delà de mars 2020. Par la suite, des fonds provenant d'un autre programme ou des enveloppes de financement existantes de RDDC assujetties à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor pourront être affectés aux projets fructueux et prometteurs qui sont considérés comme méritant un autre investissement de la part de RDDC.

***Q. RDDC planifie-t-il un appel de propositions futur pour le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?***

R. Selon les résultats du premier appel de propositions conjoint, il pourrait y avoir un deuxième appel de propositions pour le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.

***Q. En participant à l'appel de propositions relatif au Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines, les soumissionnaires seront-ils exclus d'approvisionnements futurs?***

R. En règle générale, non. La clause relative aux conflits d'intérêts ci-dessous s'applique au présent approvisionnement :

#### **Conflit d'intérêts**

Les travaux décrits aux présentes et les produits livrables visés par tout contrat subséquent excluent de façon expresse l'élaboration d'énoncés des travaux, de critères d'évaluation ou de tout document lié à une demande de soumissions. L'entrepreneur, ses sous-traitants ou tout agent de ces derniers participant directement ou indirectement à l'exécution des travaux ou à la production des produits livrables visés par tout contrat subséquent pourront donner suite à toute demande de propositions éventuelle concernant la production ou l'exploitation de tout concept ou prototype élaboré ou fourni en vertu de tout contrat subséquent.

**Q. Les soumissionnaires peuvent-ils présenter une proposition de projet dont le niveau de maturité technologique est peu élevé, puis une autre proposition visant à avancer les travaux dans un appel de propositions futur?**

R. Il s'agit d'une possibilité s'il y a un appel de propositions futur. Toutefois, les soumissionnaires peuvent présenter des propositions qui portent sur plusieurs types de projets dont le niveau de maturité technologique peut aller de peu élevé à plus élevé.

**Q. Pourriez-vous clarifier comment la collaboration entre RDDC et le soumissionnaire sera formée?**

R. L'entente entre le Canada et le soumissionnaire est une entente contractuelle. L'entrepreneur exécutera les travaux précisés dans le contrat et le Canada inspectera et acceptera les travaux.

**Q. Un ministère fédéral responsable est-il requis comme partenaire dans le cadre du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?**

R. Non.

**Q. RDDC pourrait-il organiser une collaboration avec d'autres ministères fédéraux s'ils pouvaient être des utilisateurs finaux?**

R. RDDC est en contact avec d'autres ministères fédéraux concernant le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. S'il croit qu'un autre ministère pourrait être un utilisateur final d'une technologie, il peut partager les travaux exécutés dans le cadre du contrat avec un autre ministère.

**Q. Le processus de présentation de propositions par des ministères fédéraux peut-il être clarifié?**

R. Les ministères fédéraux peuvent présenter des propositions conformément à l'appel de propositions. Au lieu de l'attribution d'un contrat, un protocole d'entente sera mis en place.

**Q. Le gouvernement des États-Unis joue-t-il un rôle dans le Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?**

R. RDDC peut communiquer des renseignements découlant des contrats du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines avec des ministères et des organismes du gouvernement des États-Unis.

**Q. Un processus de communication avec RDDC est-il en place pour savoir quelles idées constitueraient la meilleure proposition?**

R. Les soumissionnaires doivent soumettre cette information au cours de la période prolongée de la DDR. Au cours des séances individuelles, RDDC discutera de cette information. Il convient de noter que cela ne garantit pas la sélection d'une proposition, car cette décision peut seulement être prise après l'évaluation des propositions.

**Q. Le soumissionnaire aura-t-il la chance de soutenir la nouvelle technologie?**

R. Cette question dépasse la portée du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. Au besoin, un nouveau processus d'approvisionnement sera lancé pour des travaux de suivi.

**Q. Si une personne est domiciliée aux États-Unis, cela serait-il considéré comme du contenu étranger?**

R. Les sites suivants décrivent de quelle façon l'on peut déterminer ce qui est ou n'est pas du contenu canadien.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A3050T/3>

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/3/6>

**Q. Quels renseignements sont requis en ce qui concerne les mécanismes de sortie des points de prise de décision d'aller de l'avant ou non?**

R. Les propositions doivent démontrer quelles considérations sont en place pour parachever un projet ou pour rajuster la voie suivie tout au long de son cycle de vie. Les livrables et jalons clés devraient être indiqués et liés aux points de décision de poursuivre un projet ou d'y mettre fin.

**Q. Si les travaux proposés nécessitent l'accès à des données du gouvernement, cet accès sera-t-il accordé?**

R. Oui, RDDC envisagera de fournir l'accès aux données du gouvernement, si possible.

**Q. Où pouvons-nous trouver de l'information sur les projets déjà financés?**

R. RDDC envisagera de fournir l'accès à l'information sur les projets pertinents non classifiés existants du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.

## **PARTIE 2 – BESOIN ET DÉFIS EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES**

**Q. Les soumissionnaires sont-ils tenus d'atteindre tous les niveaux de maturité technologique d'ici la fin de l'échéancier de 36 mois du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines?**

R. Non. Les soumissionnaires peuvent choisir de couvrir un seul type de projet ou plusieurs types de projet. Les soumissionnaires ne sont pas tenus d'exécuter le contrat sous la forme d'une démonstration technologique.

**Q. En ce qui concerne certains types de projet (p. ex. démonstration technologique et projets pilotes technologiques) pour lesquels une installation de projet physique est requise dans la région de l'Arctique, RDDC définira-t-il les sites de travail disponibles, l'infrastructure disponible pouvant être utilisée, les mois de travail dans l'Arctique, ainsi que la période opérationnelle prévue pour toute installation?**

R. Oui, RDDC indiquera les sites de travail disponibles et aidera à fournir l'accès à l'infrastructure des sites. À des fins opérationnelles, les démonstrations et les projets pilotes devraient être effectués sur ces sites de travail, au cours des mois estivaux, au plus tard à l'été 2019.

**Q. RDDC a-t-il d'autres intérêts outre ceux précisés dans l'exposé présenté lors du jour des parties intéressées?**

R. Oui, le tableau à la page 4 de l'exposé ne contenait que des exemples de livrables généraux. L'appel de propositions conjoint présente des défis très généraux en matière de sciences et de technologies afin de permettre aux soumissionnaires de proposer leurs propres idées et solutions, et se veut non normatif en évitant d'exiger des solutions précises.

**Q. Y a-t-il un lien avec Polar Epsilon?**

R. La gouvernance du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines comprend la prise en compte des points de vue des directeurs généraux participant directement à Polar Epsilon, ce qui garantit des efforts concertés.

**Q. Est-ce que le défi 2.1 en matière de sciences et de technologies comporte la possibilité de véhicules aériens sans pilote ou de drones à titre de solution?**

R. Oui, ce pourrait être le cas, si la présentation explique clairement de quelle façon ces véhicules aériens sans pilote ou drones répondraient aux défis et quel serait le concept des opérations.

**Q. Y a-t-il une exigence de retombées industrielles et technologiques?**

R. Non. Au lieu d'y avoir une exigence de retombées industrielles et technologiques, il y aura une exigence de contenu canadien. Tout projet d'immobilisations futur pourrait comporter une exigence de retombées industrielles et technologiques.

**Q. Plusieurs questions ont été reçues concernant ce qui ferait et ne ferait pas partie de la portée du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. Veuillez consulter la diapositive 4 de l'exposé pour prendre connaissance de ce qui fait partie de la portée du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines. Voici certains commentaires fournissant des clarifications :**

R. RDDC s'intéresse à ce qui suit :

- idées et technologies nouvelles et novatrices ainsi que nouvelles applications de technologies existantes;

- radar et lidar;
- concepts de radar multistatique efficaces contre des scénarios de menace;
- tous les types de capteurs, y compris les capteurs optiques, et l'architecture des capteurs;
- détection, identification et repérage;
- utilisation de diverses bandes spectrales;
- lasers de forte puissance;
- architecture de fusion de capteurs, notamment l'emplacement des capteurs, la façon dont ils sont intégrés, le traitement des capteurs, la façon ils croisent les signaux, etc. RDDC ne s'intéresse pas à la visualisation;
- architecture de système de systèmes;
- modélisation et simulation; toutefois, RDDC possède déjà des modèles pour les capteurs et les menaces connues;
- solutions pour l'alimentation électrique dans les installations éloignées où les conditions météorologiques sont difficiles, ou pour lesquelles les sources d'alimentation, l'accès ou les communications sont restreints.

RDDC ne s'intéresse pas à ce qui suit :

- fusion de données;
- commandement et contrôle;
- facteurs humains ou opérateurs;
- détection de communications;
- détection de radars;
- travaux ouverts par d'autres programmes, p. ex. :
  - les cybermenaces,
  - la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire;
- Le MDN ne s'intéresse pas à la défense contre les missiles balistiques; toutefois, cette dernière est un intérêt clé du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines.

### **PARTIE 3 – ÉVALUATION**

***Q. Le troisième critère obligatoire, c'est-à-dire la faisabilité de l'innovation proposée, peut s'avérer difficile à prouver pour toute technologie dont le niveau de maturité technologique est supérieur à 5. À quoi s'attend le Canada comme preuve, outre un énoncé déclarant qu'il sera possible de réaliser les travaux? Comme il s'agit de recherche et de développement, l'un des risques implicites est que les travaux de développement pourraient ne pas aboutir.***

R. Le Canada comprend qu'il y a des risques implicites liés à la recherche et au développement; néanmoins, un simple énoncé déclarant qu'il sera possible de réaliser les travaux ne suffit pas. Le soumissionnaire devrait démontrer que l'approche proposée est faisable sur le plan technique et que l'on connaît les livrables à achever dans un ordre donné en vue d'obtenir la solution proposée.

***Q. Comment les soumissionnaires peuvent-ils déterminer le niveau de maturité technologique d'une idée novatrice? De quelle façon la faisabilité technique des idées novatrices sera-t-elle évaluée?***

R. Le soumissionnaire a la responsabilité de déterminer la façon dont le résultat/solution convient le mieux au niveau de maturité technologique. Par exemple, le plan du projet contribuera à la présente décision. Les soumissionnaires devraient décrire la méthodologie de l'approche et non pas la technologie.

***Q. Dans les critères d'évaluation de la proposition sommaire, au critère obligatoire 1.1, en quoi consiste le fait d'avoir « démontré » à la satisfaction de RDDC? RDDC va-t-il exiger des références pertinentes liées à des projets ou à des programmes antérieurs, ou va-t-il simplement confirmer les énoncés formulés par le soumissionnaire? Certains types de projet pourraient ne pas avoir de références, mais un projet pilote technologique ou une démonstration technologique pourrait en avoir.***

R. Les soumissionnaires doivent fournir des preuves ou des justifications relativement au niveau de maturité technologique indiqué.

***Q. Dans l'appel de propositions provisoire, au critère coté 3, sous-paragraphe b), à qui RDDC fait-il référence par « membres clés de l'équipe de projet proposée »? RDDC a-t-il des attentes particulières à cet égard, ou revient-il au soumissionnaire de décider qui constitue un membre clé de l'équipe du projet proposé?***

R. Le soumissionnaire devrait indiquer les personnes appropriées qui sont des membres clés de l'équipe du projet qu'il propose. Le soumissionnaire doit démontrer en quoi les membres de l'équipe indiqués possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les solutions proposées.

***Q. De quelle façon le plan de travail du soumissionnaire sera-t-il évalué si la proposition couvre plusieurs types de projet? Par exemple, la première phase pourrait être des travaux de recherche et de développement, tandis que la deuxième phase pourrait être une démonstration technologique. Le plan de travail de la deuxième phase ne peut être entièrement défini, comme il dépend de la première phase. Les soumissionnaires seront-ils pénalisés pour cela dans le critère coté 2?***

R. Il est entièrement entendu que les travaux des phases ultérieures peuvent seulement être basés sur des suppositions au moment de la présentation. Compte tenu des commentaires reçus, le Canada passe actuellement en revue les critères d'évaluation afin de déterminer comment ils s'appliqueraient aux propositions couvrant plusieurs types de projet.

***Q. En ce qui concerne la section sur le statut et la disponibilité du personnel de l'appel de propositions provisoires, compte tenu de la période qui s'écoulera entre la présentation de la proposition de projet et l'attribution du contrat, il pourrait être difficile pour le soumissionnaire de certifier que chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux.***

R. Si une personne nommée dans une proposition n'est pas disponible pour exécuter les travaux lorsque le contrat débute, le soumissionnaire peut remplacer la personne par une autre personne possédant des qualifications semblables, sous réserve de l'approbation de l'autorité contractante. Cette clause vise à s'assurer que les travaux sont exécutés par des personnes possédant les qualifications évaluées dans la proposition.

***Q. Est-ce que de la rétroaction sera fournie pour toutes les propositions soumises?***

R. Oui, chaque soumissionnaire recevra des résultats d'évaluation. Les soumissionnaires auront la possibilité de demander une séance d'explications afin d'obtenir de la rétroaction sur l'évaluation de la proposition.

***Q. L'accès à un réseau d'experts en la matière pourrait-il être envisagé comme une contribution en nature?***

R. S'il s'agit d'une contribution directe et quantifiable à la proposition, alors oui, elle pourrait être envisagée comme une contribution en nature.

**PARTIE 4 – QUESTIONS FINANCIÈRES**

***Q. Serait-il possible de ne pas considérer le montant de 3 M\$ comme une limite stricte?***

R. Le Canada est en train d'examiner des options pour augmenter la limite de 3M\$.

***Q. Les coûts d'assurance devaient-ils être considérés comme des coûts directs, ou plutôt comme des coûts indirects?***

R. Si l'assurance n'est requise que pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat du Programme de connaissance de la situation dans tous les domaines, elle peut être considérée comme un coût direct. Autrement, il s'agit d'une dépense opérationnelle générale qui devrait être incluse dans les coûts indirects.

***Q. Si le soumissionnaire fournit un coinvestissement plus élevé, détiendra-t-il un plus grand pourcentage des droits de propriété intellectuelle?***

R. La position par défaut du Canada est que le soumissionnaire détiendrait la totalité des droits de propriété intellectuelle, et le Canada conserverait une licence pour les droits de propriété intellectuelle. La contribution en coinvestissement n'a aucune incidence sur les droits de propriété intellectuelle détenus.

**PARTIE 5 – SÉCURITÉ**

***Q. Une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité sera-t-elle requise?***

R. RDDC déterminera avant l'attribution du contrat si une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité sera requise.

***Q. SPAC ou RDDC parrainera-t-il les entreprises pour l'obtention d'une autorisation de sécurité?***

R. Oui, une demande peut être envoyée à l'autorité contractante.

***Q. Y aura-t-il des défis en matière de sciences et de technologies classifiés? RDDC communiquera-t-il l'information classifiée aux soumissionnaires s'ils détiennent les autorisations de sécurité appropriées?***

R. Le Canada pourrait avoir certains défis en matière de sciences et de technologies classifiés pour le présent appel de propositions conjoint. Lorsque de l'information classifiée est requise pour un projet proposé, le Canada fournira cette information aux soumissionnaires et aux entrepreneurs retenus détenant les autorisations de sécurité appropriées.

## Annexe B

### Liste des organisations participantes

- A.U.G. Signals Ltd.
- Accipiter Radar Technologies Inc.
- AGI Canada
- Arctic Security Consultants
- ASL Environmental Sciences Inc.
- Carleton University
- C-CORE
- CFN Consultants
- CMC Research Institutes Inc.
- Cognitive Systems Corp.
- CS Communication & Systems Canada
- DRDC
- eCAST Inc.
- ELTA Systems Ltd.
- Esri Canada
- Esterline Avionics Systems
- Exact Earth Ltd.
- General Dynamics Mission Systems Canada
- Hexagon Safety and Infrastructure
- Norstrat Consulting Inc.
- International Submarine Engineering Ltd.
- KinetX Aérospatiale International
- Kongsberg Geospatial
- Larus Technologies
- Lockheed Martin Canada Inc.
- Maerospace
- MDA Systems Ltd.
- Nova Syst
- Omnispace Canada
- PAL Aerospace Ltd.
- Phaleron Inc.
- Qinetiq Canada Operations Ltd.
- Real-Time Engineering and Simulation Inc
- Rheinmetall Canada Inc.
- SSCL
- Thales Canada Inc.
- Université de Sherbrooke
- University of New Brunswick
- University of Toronto
- University of Waterloo
- UrtheCast Corporation